

Compte rendu de la séance du 10 juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le dix juin l'assemblée régulièrement convoquée le 10 juin 2021, s'est réunie sous la présidence de

Sont présents: Sébastien BOURDELY, Christophe MOUNIER, Manon BRET-MEJEAN, Joseph ARZALIER, Marie TOROSSIAN, Bernard HILAIRE, Daniel NACASS, Denis JOURDAN

Représentés: Florent NONIER par Daniel NACASS

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BRET-MEJEAN

Ordre du jour:

- Avis du conseil municipal sur la modification de statuts du SIVOM Haute Vallée de la Loire ainsi que sur le principe de la date du 1er janvier 2022 du transfert de l'actif, du passif et des emprunts du SIVOM-HVL
- Décisions Modificatives du Budget 2021 SEA (Service Eaux et Assainissement)
- Délibération sur échange de terrain chemin communal Grange de Matras contre la création d'un chemin communal Chambigon
- Organisation des bureaux de vote pour les Elections Régionales et Départementales les 20 et 27 juin
- Questions diverses

AU VU DES CONDITIONS SANITAIRES LA REUNION SE DEROULE A HUIS CLOS

Délibérations du conseil:

Vote de crédits supplémentaires - ea usclades rieutord (DE 2021 027)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	9.00	
7011	Eau		9.00
TOTAL :		9.00	9.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2156 (041)	Matériel spécifique d'exploitation	-5510.09	
2156	Matériel spécifique d'exploitation	5510.09	
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		9.00	9.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à USCLADES ET RIEUTORD, les jour, mois et an que dessus.

délibération approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés

Avis du CM sur modification statuts et dissolution sivom HVL (DE 2021 029)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que les membres du comité syndical du SIVOM de la Haute Vallée de la Loire ont décidé lors de la séance du 24/04/2021 la modification des statuts du syndicat Article 4 -transfert de compétence anticipation sur la dissolution du SIVOM par délibération N°DE-2021-002.

Le président du SIVOM de la Haute Vallée de la Loire, par courrier du 14 mai 2021 notifie cette délibération du comité syndical, portant restitution de la compétence "Adduction d'eau potable" aux communes entraînant la modification des statuts et sur le principe de transfert de l'actif, du passif et des emprunts.

En référence à l'article L5211-17.1 du CGCT, les conseillers municipaux doivent se prononcer sur la modification de statuts et sur le principe de la date au 1er janvier 2022 du transfert de l'actif, du passif et des emprunts.

Après en avoir délibéré le conseil municipal se prononce sur la modification de statuts et du principe de la date au 1er janvier 2022 du transfert de l'actif, du passif et des emprunts.

Délibération approuvée à la **majorité** des membres présents et représentés :

- Contre = 0 - Abstention = 3 - Pour = 6

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an ci-dessus indiqués.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

A Usclades et Rieutord, le 10/06/2021

Le Maire : Sébastien BOURDELY